

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du mardi 26 mai 2026

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°2 du Plan local d'urbanisme de Verneuil-sur-Vienne

N° 28373

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.221 et suivants et R.221 et suivants.
Le code de l'urbanisme, notamment l'article L.221-4.
Le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.321-4.
La délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 22 novembre 2024 approuvant la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Verneuil-sur-Vienne.
Le décret de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 11 mai 2026, désignant M. Maurice CHARRÉRON, en qualité de commissaire enquêteur et M. Nicolas FÉLARD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

CONSTATANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°2 du PLU de Verneuil-sur-Vienne.

ARRÊTE

ARTICLE 1. Il y a lieu, conformément à l'article L.221-41 du code de l'urbanisme, de procéder à une enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU de Verneuil-sur-Vienne dont l'objet est la révision du planage des CAP.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 25 juin 2026 à partir de 9h00 au mardi 30 juin 2026 à 17h00 inclus aux pendant 16 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 31, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2. Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 16 jours consécutifs du lundi 25 juin 2026 à partir de 9h00 au mardi 30 juin 2026 jusqu'à 17h00 aux dates et aux lieux suivants :


- À la mairie de Verneuil-sur-Vienne, située 2, place de l'Église, 87000 VERNEUIL-SUR-VIENNE, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- Au siège de Limoges Métropole, situé au 31, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Verneuil-sur-Vienne (www.verneuil-sur-vienne.fr) et sur le site internet de Limoges Métropole (www.limoges-metropole.fr) sur l'enquête publique.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°2 du Plan local d'urbanisme de Verneuil-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 28 Mai 2026

 28373.pdf
(.pdf, 197,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER